



COMMUNE DE BEAUSSAULT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

Le Maire ouvre la séance à 20h20. Tous les membres sont présents à l'exception de Philippe STRAGIER, excusé, qui a donné son pouvoir à Daniel ETIENNE. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

1.Modification des statuts du SIVOS Haute-Béthune.

La modification concerne l'article 7 relatif à la participation financière des communes au budget. Désormais la date retenue pour la prise en compte des effectifs d'élèves ne sera plus celle de la rentrée de septembre mais le retour des vacances de Toussaint pour l'établissement du budget N+1. Toutefois le délai alloué à chaque commune pour se prononcer étant écoulé, l'arrêté préfectoral validant cette modification est publié. Le Conseil n'a plus à délibérer.

2.Adhésion mission « référent signalement » du CDG76.

Depuis le 1^{er} mai 2020, la commune doit mettre à disposition des agents un « référent signalement » pour les cas où ils seraient victimes d'actes de violences, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes. Le CDG76 propose d'assurer cette mission. Mais le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide de ne pas souscrire à la proposition du CDG76 et désigne Félix Vander Brigghe à ce poste en tant que référent local. Délibération n°28.

3.SDE76 : recensement de projets pour 2022. Le Conseil décide de n'inscrire aucun projet d'éclairage public pour 2022.

4.Taux taxe communale d'aménagement et exonérations.

Le Conseil décide de maintenir le taux de ladite taxe à 1.5% et de pratiquer une exonération de 100% pour les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable. Date d'effet : 1^{er} janvier 2022. Délibération n°29.

5.Mandatement du CDG76 pour mise en concurrence du contrat groupe assurances statutaires.

Le Conseil décide de mandater le CDG76 pour lancer une mise en concurrence du contrat susnommé. Délibération n°30.

6.Choix devis pose colombarium.

Après étude des devis reçus, le Conseil se prononce en faveur de celui de l'entreprise MUNIER, modèle « floracube » 8 cases pour un montant de 6326€ TTC, soit un supplément de 926€ par rapport au budget prévu. Cette somme sera imputée au compte « dépenses imprévues ». Une subvention de 1 400€ a été attribuée. Délibération modificative n°2 et délibération n°32.

7.Choix devis aménagement trottoir Toupray.

Le Conseil prend connaissance des deux devis reçus et retient celui de l'entreprise PRC pour un montant de 17 708€ TTC. Il est précisé qu'il s'agit d'un aménagement partiel devant deux maisons régulièrement inondées. Délibération n°33.

8.Choix devis extincteurs salle polyvalente.

L'entreprise PARFLAM qui gère le parc actuel est retenue. Toutefois une révision du devis présenté sera demandée pour prise en compte de la réalisation du plan d'évacuation et de l'existence d'extincteurs provenant de l'ancienne salle des fêtes.

9.Tarif location salle polyvalente. Capacité maximale : 180 personnes.

Location un jour : 180€ Location deux jours : 300€, journée supplémentaire : 100€

Gratuité pour les associations communales

Vaisselle : 1€/personne Poubelle : 35€ pour 660 litres ou reprise des déchets par les locataires

Ménage : balayage obligatoire de la salle mais sans lavage, cuisine et toilettes propres à l'état des lieux de fin de location

Vin d'honneur/café-souvenir : 50€ + 0,10€ par flûte, verre ou tasse

Caution / état des lieux : 500€ Paiement de la location à la réservation

Remise des clés : vendredi 16h Restitution des clés : lundi 8h. Délibération n°34.

10.Régie location salle polyvalente.

Le Conseil souhaite constituer une régie de recettes communale pour l'encaissement des locations de la salle polyvalente. Mme Virginie HOUARD est nommée régisseuse titulaire et Mme Christelle RAULT mandataire suppléante. Délibération n°35.

11.Questions diverses.

. les travaux de *voirie impasse du bois Hulin* seront réalisés la semaine du 18/10 selon la météo (balayage et rebouchage des principaux trous, le revêtement devant être refait en totalité en 2022)

. pas de nouvelles de la Direction des routes pour le *carrefour de Dranville*

. un conseiller sollicite que la commission de *révision de la liste électorale* effectue un dépoussiérage complet de la liste dans le respect du code électoral

. le CNFPT propose une *formation en ligne pour sensibiliser élus et agents à la loi EGalim* qui doit entrer en vigueur dans les cantines scolaires au 1^{er} janvier 2022. La formation sera proposée à l'agent en charge de la cantine.

. un *drain est bouché* sur plusieurs dizaines de mètres près de la réserve incendie à Grattennoix. L'intervention d'une entreprise spécialisée sera nécessaire.

. un conseiller déplore que la *taille des haies* ne soit pas effectué *dans les chemins de randonnée*, de même que sur certains endroits à risque sur les voies routières.

. un conseiller signale que le *conteneur à verres situé impasse des Cornets* est cassé. Le SIEOM a entamé le remplacement des conteneurs vétustes.

. un conseiller indique que *l'antenne 4G ne couvre pas la zone de Toupray*. Une relance adressée à la préfecture est restée sans réponse à ce jour.

. à prévoir : commission aménagement de l'espace public et commission cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 0h15.